



LE MINISTÈRE DE L'ÉGLISE

ET

**LES ENGAGEMENTS DES LAICS,
DES PASTEURS ET DES DIACRES,
DANS L'ÉGLISE**

*Document du Conseil synodal
mis en discussion dès le Synode de novembre 2006*

*** Novembre 2006 ***

Table des matières et résumé

0.	Liminaire: Un document en vue d'un dialogue	p. 2
I.	Un contexte de crise et une attente (inattendue) de « religieux »	p. 2
II.	Notre intention: Valoriser les engagements des laïcs et les ministères pastoral / diaconal dans une articulation au sacerdoce universel (au ministère de l'Eglise)	p. 3
III.	En ce qui concerne les ministères consacrés, nous avons passé, de fait, du pastorat traditionnel à une pluralité de ministères	p. 3
IV.	A chaque laïc et ministre engagés dans l'EERV une formation adéquate, une tâche spécifique et une reconnaissance	p. 5
V.	Douze thèses pour vivre ensemble en Eglise	p. 6
A.	Thèses 1 à 5: Le cadre théologique et l'héritage réformé	p. 6
1.	Le saint ministère est celui de l'Eglise !	p. 6
2.	Celles et ceux qui se reconnaissent membres de l'EERV participent au ministère de l'Eglise !	p. 7
3.	D'abord le sacerdoce de tous les croyants, en second lieu des fonctions particulières de quelques-uns dans l'Eglise !	p. 7
4.	Le ministère de l'Eglise comme les engagements dans l'Eglise sont de l'ordre du service... pastoral et diaconal... offert à tous	p. 7
5.	Parole et sacrements sont au cœur de la mission de l'Eglise	p. 8
B.	Thèses 6 à 12: Les fonctions particulières des laïcs (qui assument des responsabilités) et des ministres dans l'EERV aujourd'hui	p. 8
6.	Les dons particuliers de quelques-uns sont mis au service de l'Eglise en vue de sa mission	p. 8
7.	L'EERV a besoin des compétences personnelles, professionnelles et ecclésiales de nombreux laïcs pour être Eglise aujourd'hui	p. 9
8.	La reconnaissance de l'engagement de laïcs dans des fonctions spécifiques doit être concrétisée par un acte liturgique	p. 9
9.	L'Eglise reconnaît et valorise le rôle des ministères consacrés	p. 10
10.	Les pasteurs doivent retrouver leur place d'interprète de la Parole dans l'actualité du monde	p. 10
11.	Les diacres doivent rappeler à l'EERV et à ses membres l'importance de l'engagement diaconal	p. 10
12.	Consécration et installation des ministres ne marquent pas une fonction de direction, mais affirment le lien entre les ministères consacrés et le ministère de l'Eglise, y compris dans sa forme prophétique	p. 11
VI.	Conclusion: Des laïcs et des ministres au service de l'Eglise	p. 11

0. Liminaire: Un document en vue d'un dialogue

Le texte initialement présenté lors de la session non décisionnelle du Synode de l'EERV (Grandvaux mars 2005), sous le titre « Théologie de l'Eglise et des ministères » a été repris et retravaillé, pour aboutir au présent document.

Le Conseil synodal recevra avec reconnaissance les remarques et suggestions des Eglises, groupes divers et de toutes les personnes intéressées afin de pouvoir poursuivre la réflexion (avec un délai au 1^{er} mars 2007).

Quelques définitions valables pour l'entier de ce document:

- La vocation est l'appel de Dieu à chaque croyant. Des vocations particulières conduisent certaines personnes à accepter/prendre des engagements dans l'Eglise.
- L'engagement dit un contrat (de fait) entre l'institution (représentée par un conseil ou un ministre) et une personne (laïc ou ministre, bénévole ou salarié, de bonne volonté ou professionnel) qui accepte d'assumer une fonction.
- La fonction est le rôle joué par la personne qui assume un engagement dans l'EERV (catéchète, conseiller paroissial, pasteur, diacre, etc.) en lien avec des tâches définies.
- Le service définit le mode de présence, tant de l'Eglise que des personnes qui assument un engagement dans l'EERV.
- Nous avons limité l'emploi du mot « ministères » (non pas de l'Eglise mais dans l'Eglise) aux fonctions particulières des pasteurs et des diacres (ministères consacrés).

I. Un contexte de crise et une attente (inattendue) du « religieux »

Il convient de rappeler la situation de *crise* que traverse le christianisme en général et le protestantisme en particulier. Crise de l'institution, de l'identité et du profil, du projet, de la pertinence de l'Eglise, en Europe occidentale. Même s'il faut ajouter que cette crise n'est pas nouvelle: elle trouve ses racines dans la modernité (dès le XVI^e siècle, plus clairement au XVIII^e siècle, avec accélération aux XIX^e et XX^e siècles). Plus près de nous, la fin des années 60 et le début des années 70 ont marqué une nouvelle césure, dans laquelle nous sommes encore (individualisme contemporain, pluralité religieuse, bricolage identitaire, micro socialité fluide et instable, etc.)¹.

Cette crise, dès le début des années 90, a pris un visage très différent de celui qu'imaginaient et dessinaient la plupart des sociologues des années 70 et début 80: comme l'indique le sous-titre du livre de R.J. Campiche, le *désenchantement* que signale la crise des institutions et des cohérences d'ensemble liées aux grands discours structurants (notamment religieux) n'a pas conduit à une sécularisation globale des mentalités, mais plutôt à une pluralisation et à un « bricolage » multiple des identités, au gré de mouvements personnels ou micro collectifs. La religion continue de *fasciner*; la demande religieuse est forte et les acteurs religieux traditionnels bien mieux reconnus qu'on ne le croit souvent à l'interne de nos communautés. Le religieux est devenu un marché qui se libéralise comme les autres marchés. La ritualité, en particulier, est demandée d'une manière forte, là où précisément le protestantisme moderne avait plutôt fait le choix d'une désertion au profit de la morale, de l'intériorité, de l'intellect ou de la « foi »². Simultanément, les demandes d'interventions des Eglises dans les débats moraux et politiques sont en augmentation. Il en va de même pour ce qui concerne la structuration du religieux dans l'espace public.

Dans ce contexte, le christianisme est en relative perte de vitesse, spécialement sous ses formes institutionnelles traditionnelles. D'autres traditions, ou des croyances émergentes (ésotérismes, nouveaux mouvements religieux, etc.) se positionnent et prennent des « parts de marché ». Le christianisme se cherche, de l'ouverture à la fermeture, de la fuite en avant à

¹ On pourra lire le récent de Roland J. CAMPICHE, avec la collaboration de Raphaël Broquet, Alfred Dubach et Jörg Stolz, *Les deux visages de la religion. Fascination et désenchantement*, Genève, Labor et Fides, 2004.

² Sur ce point et pour toute cette contextualisation, cf. Pierre GISEL, *Sacrements et ritualité en christianisme. 125 propositions*, Genève, Labor et Fides, 2004. Sur les ministères, cf. spécialement le chapitre 5, p. 42-66.

la fuite en arrière (traditionalisme catholique ou éclatement moderniste; évangéliques, fondamentalistes dans le protestantisme ou dissolutions diverses dans le «psy», etc.). Le protestantisme contemporain vit une difficulté spécifique: si le catholicisme a souffert de la modernité d'une manière spectaculaire (en particulier au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle), le protestantisme des Églises issues de la Réforme magistérielle (Zwingli, Luther et Calvin) a joué *grosso modo* la carte de l'*adaptation*, avec un certain succès. Les effets de ces stratégies semblent aujourd'hui *s'inverser*: le catholicisme, à contretemps, semble mieux se porter institutionnellement que le protestantisme qui peine à se positionner à nouveau. Ce dernier paraît parfois se perdre dans une logique de la fuite en avant où l'on ne sait plus comment s'adapter, avec le risque de la déception qui conduit à la nostalgie d'un *retour* à des formes plus dures, réputées plus identitaires. Néanmoins, il est absolument nécessaire de se profiler dans la société plurielle d'aujourd'hui.

II. Notre intention: Valoriser les engagements des laïcs et les ministères pastoral / diaconal dans leur articulation au sacerdoce universel

C'est dans ce contexte qu'il faut situer ce document. Notre intention première est de l'ordre d'une affirmation d'abord théologique ou symbolique qui vise à penser la théologie de l'Église en y articulant des points fondamentaux de l'identité des figures pastorales et diaconales dans leurs articulations au sacerdoce universel. De plus, il s'agit de présenter une vision d'avenir pour un engagement des laïcs intégrés à la vie de l'Église.

Si une discussion profonde et pratique paraît nécessaire, trois *écueils* sont à éviter à propos des deux ministères reconnus dans l'EERV:

- La *fuite en avant*. Elle consisterait à dire: il n'y a plus d'identité(s) ministérielle(s), chacun se la donne, au gré de ses charismes et au gré des demandes (locales, individuelles, globales). « Pasteur », ça signifie ce que ça signifie pour chaque pasteur, pour chaque paroissien, pour chaque « usager ». Dans cette fuite en avant, la dissolution ecclésiale et institutionnelle s'accélère et s'achève. Une religion ne survit pas ainsi. Elle doit baliser, symboliser des « places » et des « visages », des « rôles » et des identités à habiter (chaque fois de manière singulière).
- Le *statu quo*. Il nierait les difficultés présentes, en prétendant que sur le terrain les gens s'arrangent bien entre eux. Cette deuxième fuite rejoint, somme toute, mais passivement et inconsciemment, la première.
- Le *retour en arrière*. Il consisterait à prôner un retour en force des schémas anciens. Outre qu'un tel retour paraît sans efficacité dans le cas du diaconat version suisse romande, cette solution est illusoire: elle nie la réalité sociale et ecclésiale.

Il faut souligner la dimension *synodale* et *non* congrégationaliste qui préside à toute cette réflexion comme à la pratique d'une théologie des ministères, conformément au génie presbytéro-synodal du protestantisme réformé. Nous avons besoin d'une logique et d'une politique *d'ensemble*, cohérente, même s'il s'agit toujours d'adapter la logique aux réalités singulières et aux besoins spécifiques. Sans parler de la dimension œcuménique, intra-protestante (concorde de Leuenberg, par exemple), ou plus simplement de nos relations avec les autres Églises réformées, en Suisse (FEPS), en Europe et dans le monde. Nous nous devons une certaine clarté, et nous la devons aux autres Églises et à la société.

III. En ce qui concerne les ministères consacrés, nous avons passé, de fait, du pastoral traditionnel à une pluralité de ministères

Historiquement, le protestantisme s'est noué symboliquement et socialement autour de la *figure pastorale*, celle-ci pouvant du reste varier au gré des époques et des contextes culturels. Les Églises issues de la Réforme magistérielle, s'opposant ici frontalement à la Réforme radicale (Anabaptiste essentiellement), ont maintenu le principe du ministère consacré au service du Ministère de l'Église, articulé autour de Parole / Sacrements. Une difficile mais réelle articulation de ce ministère et du principe du sacerdoce universel a présidé à l'élaboration constante de la théologie de l'Église, de son ministère et des ministères. Depuis les années 60, cette articulation est devenue plus difficile: l'institution en crise, les hommes et bientôt les femmes qui la représentent en ont assumé tous les aléas symboliques.

Globalement, l'identité pastorale et ministérielle s'en est trouvée *fragilisée*, elle est entrée dans une zone dépressive ou nébuleuse, requérant des individus un surcroît d'énergie personnelle dans la symbolisation de soi et dans l'inscription communautaire et culturelle au sens large. Ici comme ailleurs, on demande plus et sans doute trop à l'individu³. Les pasteurs sont devenus des Prométhées de l'identité personnelle et symbolique (institutionnelle), mêlant du reste souvent ces deux dimensions sous le coup du primat contemporain de l'« authenticité ». À moins qu'ils ne soient devenus des Sisyphe, roulant sans cesse une pierre qui tombe toujours à nouveau et qui les écrase. Au sein d'une institution en retrait, les pasteurs, en position de visibilité, ont commencé à porter une lourde charge identitaire, à l'interne comme à l'externe de la communauté.

Un autre point est à signaler, qui nous fait nous approcher de notre objet: la société et la demande religieuse se pluralisant, l'identité pastorale n'a pas seulement commencé à subir un *flottement*, elle s'est aussi *pluralisée* et *diversifiée*. La figure du pasteur-berger au milieu ou aux frontières de sa communauté paroissiale est lentement devenue *une* figure parmi d'autres figures possible. Si le catholicisme connaît depuis très longtemps une telle pluralité (un prêtre en paroisse n'est pas un Jésuite qui enseigne ou pratique le journalisme ni un Capucin qui s'occupe de jeunes apprentis), le protestantisme, *de facto*, s'est mis à sa manière à pluraliser aussi les fonctions du ministère pastoral. Mais sans une réelle réflexion systématique de fond. Les liens avec les différentes fonctions de base (*Verbum Dei Minister* ~ *Parole / Sacrements*) n'ont pas été pensés.

Il faut situer ici la création du ministère diaconal, spécificité suisse romande, dans les années 60. Il s'agissait, pour une part, de répondre à de nouveaux *besoins* de l'Eglise et de la société, à de nouveaux *publics*, à de nouveaux lieux d'*inscription* et d'*insertion* que l'urgence des temps présentait aux théologiens, pasteurs, hommes et femmes d'Eglise à ce moment-là. Manière de diversifier le ministère en le scindant (à l'époque, dans le modèle dit « Bridel », les pasteurs à l'interne et les diacres au « seuil de l'Eglise »)⁴. On sait que, dans la pratique, ce cadrage identitaire a bien vite été dépassé et qu'il pose des questions (pasteurs *de facto*, mais aussi *de droit* sur les marges, avec les « actes pastoraux », diacres à l'interne, à la prédication et aux sacrements, moyennant délégation pastorale, etc.).

À cette pluralisation des besoins et à cet éclatement de l'identité pastorale (au sein même du ministère pastoral et en lien avec l'émergence du ministère diaconal) s'ajoute, il faut le rappeler, un double procès fait aux « clercs »: à l'externe d'abord, mais aussi et surtout à l'interne. Le protestant se méfie de l'institution et de ses « clercs », un fantasme de « démocratie absolue » ou de « réforme radicale » plane toujours à la surface de sa conscience religieuse. La société pourtant a changé: elle est plutôt, avec une distance certaine et une volonté d'indépendance, en *demande* de « clercs », de « figures religieuses » fortes et lisibles comme *telles*. Sur ce point, le protestantisme contemporain se révèle fragile et souvent pris dans des contradictions intérieures. Il ne sait pas comment *répondre* alors même que ses clercs sont bien formés et qu'ils pourraient jouer un rôle important dans la relecture croyante de la société en tension avec l'Évangile.

Ce constat général n'est pas le propre de l'EERV et toute la littérature à ce sujet est unanime sur ce point: l'on est « en panne » d'un modèle unique⁵. Et ce d'autant qu'il faut également prendre acte que « le pasteur, tout comme la communauté, sont des figures institutionnelles qui, en tant que telles, ne sont pas en ligne directe, rattachable au Nouveau Testament »⁶.

De plus, l'expérience concrète de l'EERV montre que de très nombreux diacres assument des fonctions pastorales, par vocation et non pas seulement par nécessité. Ainsi, dans l'EERV, lorsque l'on parle de ministère pastoral, il faut bien souvent entendre « pasteurs & diacres » ! Et si la pratique n'avait fait que de remettre ensemble les deux facettes du ministère de l'Eglise résumées en Actes 2 et Matthieu 25 ? Il s'agit aussi de trouver une manière adéquate de tenir

³ Cf. Alain EHRENBERG, *La fatigue d'être soi. Dépression et société* (1998), Paris, Odile Jacob, 2000. Voir aussi, du même auteur et passionnant: *L'individu incertain* (1995), Paris, Hachette, 2003.

⁴ Cf à ce sujet la note 102 de l'ouvrage de P. Gisel dans laquelle on peut lire que, pour C. Bridel, « la restauration du diaconat s'est faite, légitimement à ses yeux, à partir d'une « réflexion sur la diaconie », alors que « l'orthodoxie et le catholicisme ont tendance à l'inscrire d'abord en théologie des ministères. » Et si l'on avait là justement sous-estimé, cette partie de la donne ?

⁵ Encyclopédie du Protestantisme, Pierre-Luigi Dubied art. *Pasteur* p. 1126 et s.

⁶ Ermanno Genre, *Sola fide*. Mélange offert à Jean Ansaldi, Labor et Fides 2004, « L'identité est dans le fragment. Du ministère pastoral au début du XXI^e siècle. » p. 213 et s. P. 213.

compte des attentes de nos contemporains; attentes qui jumelle, attentes de sens (axe « pastoral » parce que théologique) avec des attentes d'accompagnement concrets (axe « diaconal »).

« Le pasteur se définit comme *Verbum Dei minister* (« serviteur de la Parole de Dieu »), dans cette relation à une parole qui n'est pas sienne et qu'il est appelé à porter, là réside le cœur du ministère évangélique »⁷. Ce **MINISTÈRE** articule Parole et sacrements. Pour autant, il n'est pas possible d'imaginer que seule la prédication remplisse ce rôle d'interprétation des Écritures qui fait toujours appel à une formation théologique et intellectuelle dans des situations sociales des plus diverses. Quelle que soit la formation de base, tous les ministres consacrés se trouvent confrontés au même défi qui est celui de la transmission d'une Parole qui décentre en l'articulant à des gestes signifiant la proximité du Christ avec tout être humain.

Par ailleurs, « l'acceptation d'un ministère pastoral, qui reste valable dans ses références fondamentales a permis aussi de redéfinir et de resituer la figure pastorale dans une nouvelle et dynamique relation avec la vie de la communauté »⁸. Il a dès lors été possible de présenter diverses conceptions du ministère pastoral. André Gounelle, sur la base de l'expérience, en liste cinq: le pasteur-prophète, le berger, le prêtre, le meneur, le directeur de conscience⁹. L. Gagnebin propose une typologie issue de la théologie et en énumère trois: Événement et personne, Parole et Acte, Ecoute et maïeutique¹⁰. Depuis les années 60, le diaconat ressort également, finalement, d'une typologie: le service à l'extérieur de l'Église. Plus tard et à sa manière, l'EERV, avec *Église à venir*, a sanctionné cette évolution en diversifiant les formes d'exercice du ministère (MP, MCO, MA, MSC)¹¹.

IV. A chaque laïc et ministre engagés dans l'EERV une formation adéquate, une tâche spécifique et une reconnaissance

Il est important de définir les « **FONCTIONS** » fondamentales du ministère articulant Parole / transmission (Prédications, Catéchèses, accompagnements, etc.) et sacrements / témoignage et signe (Baptême & Cène, services auprès des malades, des pauvres, des exclus, etc.). Il y a là une spécificité importante des Églises issues de la Réforme (cf Leuenberg). De plus, en élargissant nos compréhensions de ce double pôle Parole / sacrements, l'Église affirme son lien avec les hommes et les femmes de notre société (cf plus haut I, et II).

Concrètement, certains se voient aujourd'hui déjà reconnaître une vocation qui conduit l'Église à les consacrer à un ministère, alors que d'autres se voient reconnaître un engagement en tant que laïc.

A l'avenir, il convient de manifester reconnaissance et envoi de laïcs engagés par un acte de reconnaissance spécifique. Ces laïcs, salariés ou non, exercent et exerceront certaines fonctions dans lesquelles l'Église les formera, les reconnaîtra mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui. Il s'agit de proposer des formations tant pour les fonctions de directions – toujours liées à une élection validée par une installation – que pour les fonctions d'enseignements, d'accompagnement, etc.

Des tâches administratives et de gestion actuellement assumées par des ministres seront confiées à des laïcs (information, secrétariat, organisation, etc.)

Un recentrement des fonctions pastorales et diaconales laissera alors le champ libre à une véritable prise en compte des laïcs, des fonctions et tâches qu'ils devront – à l'avenir – prendre en charge. Il y a là une vraie manière de reconnaître d'autres compétences dans l'Église en évitant le monopole ministériel.

Il s'agit donc de réfléchir aux « **FORMATIONS** » exigées pour assumer ces différentes fonctions. C'est à l'OPF que l'ensemble des formations a été confié, y compris les formations à proposer aux laïcs engagés dans l'Église.

⁷ Ibid. p. 214

⁸ Ibid. p 217

⁹ André Gounelle, Cahiers de l'Association des Pasteurs de France, n° 27, décembre 1996, p. 7 – 16.

¹⁰ Laurent Gagnebin, « Christologie et théologies pastorale », EthR 1993/3, p. 385-394.

¹¹ Pour autant, les problèmes posés ont été sous-estimés. Cf. J.-F. Ramelet, « Ministère paroissial : ministère poubelle ou Ballenberg de l'Église ? » Lausanne, 2002.

Pour ce qui concerne les pasteurs, il s'agit de rappeler la décision des Eglises réformées et luthériennes en Europe qui exigent un master en théologie pour l'exercice du ministère pastoral. Pour ce qui concerne les diacres, la voie d'accès est celle définie par les Eglises romandes (SCT et OPF).

Par ailleurs, et afin de reconnaître les cheminements particuliers des diacres qui se voient reconnus une vocation également pastorale, ces derniers seront chargés d'une « délégation pastorale » générale et recevront les formations adéquates (en particulier dans les domaines bibliques et liturgiques).

Il revient à l'Eglise de définir les conditions d'accès aux différents postes, en fonction des tâches à exercer. Des formations spécifiques sont exigées pour tous.

V. Douze thèses pour vivre ensemble en Eglise

Avec ces thèses, il s'agit d'*orienter*, de donner les lignes fondamentales d'une *identité*, en cernant l'essentiel du ministère de l'Eglise, des tâches prises en charge par des laïcs comme des ministères particuliers.

Ces premières thèses (**1 à 5**), déterminent le cadre théologique et l'héritage réformé. Elles sont en cohérence avec les « Principes Constitutifs » adoptés en 2005 :

« L'Eglise est communauté de prière, de partage et d'espérance rassemblée autour du Christ par la proclamation de la Parole et la célébration des sacrements.

Elle reçoit du Christ la mission de témoigner de l'Evangile en paroles et en actes.

Elle reconnaît que tous les baptisés sont responsables de cette mission selon la vocation et les charismes reçus de Dieu.

Dans le cadre de ce sacerdoce universel, elle consacre des femmes et des hommes à des ministères particuliers qui entraînent et forment à la vie communautaire, au témoignage et à la solidarité ».

A. Thèses 1 à 5 : Le cadre théologique et l'héritage réformé

1. Le saint ministère est celui de l'Eglise !

La compréhension que l'EERV a du ministère de l'Eglise et des ministères dans l'Eglise s'inscrit dans la théologie et la pratique des Eglises issues de la Réforme.

Le ministère de l'Eglise définit le service que celle-ci rend au nom du Christ. Ce ministère appartient à toute l'Eglise. Il est appelé « ministère d'Evangile » (Calvin) ou « saint ministère » (Confession Helvétique Postérieure).

Les ministères dans l'Eglise relèvent de son fonctionnement. De ce fait, leur nombre et leurs formes ont varié au gré des contextes historiques.

Par « Eglises issues de la Réforme », il faut entendre la Réforme dite magistérielle (issue de Zwingli, Luther et Calvin) et non la Réforme radicale (essentiellement les Anabaptistes). Ce point est capital dans la mesure où les premières affirment, contre l'enthousiasme du Royaume et l'immédiateté de l'Esprit, la nécessité d'une *structuration*, d'une *institution*, au sens banal comme au sens profond où l'entendait Calvin. En clair: nécessité d'une structuration ecclésiale. La question touche aussi le rapport à la tradition. C'est le temps du monde, le temps de l'Eglise dans le monde et dans l'histoire, et non le temps du Royaume présent et accompli. Il s'agit de ne pas *confondre* les niveaux: le ministère de l'Eglise (au singulier) ressort de son être et de sa mission évangélique: exister et témoigner de l'Evangile sous la Présence de l'Esprit et dans le monde. Cette existence et ce témoignage requièrent l'institution d'une réalité sociale, pratique, historique (Eglise visible).

2. Celles et ceux qui se reconnaissent membres* de l'EERV participent au ministère de l'Eglise !

Le ministère, don de Dieu à l'Eglise pour que celle-ci puisse accomplir sa mission sur terre, est d'annoncer l'offre de vie présente dans le Christ. Ainsi l'Eglise perpétue dans son histoire et son humanité la présence du Christ dans le monde. Le ministère de l'Eglise incombe à l'entier de la communauté des baptisés.

Le ministère de l'Eglise s'exerce au travers des vocations adressées par Dieu à chaque homme et à chaque femme croyants. Il s'exprime à la fois:

- par l'Eglise rassemblée et la participation de chacun à la célébration, à la vie communautaire, aux actes de solidarité, etc.

- par l'Eglise dispersée / disséminée et les expressions diverses de la foi: le témoignage, les actes de solidarité, etc. dans la famille, les relations de proximité, la vie professionnelle, les loisirs, l'engagement politique et social, etc.

Les croyants sont donc, par leur baptême, co-responsables avec les autres baptisés, du ministère de l'Eglise.

* Ouverte à tous, l'EERV reconnaît comme membres de l'EERV, toute personne qui accepte « la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit », ainsi que ses Principes constitutifs et ses formes organiques (PC 12).

Cette thèse déploie le principe du « sacerdoce universel » en le reliant fondamentalement au ministère du Christ.

L'Eglise vit d'un double rapport qui la décentre fondamentalement: d'une part, l'horizon du monde, d'autre part, l'offre de vie présente dans le Christ (fondement christologique).

Proclamation, célébration, vie communautaire et actes de solidarité disent ou expriment ce double rapport: il s'agit des fonctions fondamentales de l'Eglise pour répondre *dans* le monde et *devant* le monde de la Présence spirituelle du Christ. Cette mission est de la responsabilité, à ce niveau très fondamental, de l'ensemble de l'Eglise.

3. D'abord le sacerdoce de tous les croyants, en second lieu des fonctions particulières de quelques-uns dans l'Eglise !

La responsabilité de chaque baptisé relève du « sacerdoce universel », de la foi de tous, cette foi qui fait de chaque croyant un « prêtre » (1 Pi 2, 9-10). Les fonctions particulières assumées par des laïcs et par les ministres consacrés** se situent à l'intérieur de ce ministère d'ensemble, non au-dessus ou à côté de lui.*

* membres d'un conseil, chargé de l'information, monitrices, catéchètes, officiants au culte, etc.

** pasteurs et diacres

Cette thèse marque une articulation à trois termes:

1. le ministère global de l'Eglise et la responsabilité de tous les baptisés,

2. les engagements reconnus des baptisés dans des fonctions particulières,

3. les ministères, consacrés de manière synodale, avec charge symbolique forte (promesses de consécration, durée, etc.; actuellement le diaconat et le pastorat).

Cette articulation mérite d'être soignée pour éviter les malentendus. Il s'agit de mieux penser l'articulation entre les fonctions assumées par des laïcs et les ministères consacrés.

Cette thèse dit donc une *tension* entre le principe du sacerdoce universel et celui des ministères particuliers, cher à la Réforme magistérielle.

4. Le ministère de l'Eglise comme les engagements dans l'Eglise sont de l'ordre du service... pastoral et diaconal... offert à tous

Le ministère de l'Eglise est pastoral et diaconal.

Comme l'indique tout à la fois le terme « ministère », celui-ci est témoignage et service. Par le ministère, l'Eglise est servante; là se vérifient son authenticité et sa fidélité. Servante non d'elle-même, mais des autres, c'est-à-dire de la « multitude » comme le dit l'Evangile. Le multitudinisme est à comprendre dans cette perspective. Dans ce sens, « ministère » (servir l'humanité) et « pouvoir » (être maître de l'humanité) s'excluent mutuellement.

La dimension pastorale est ici envisagée dans sa portée la plus large. À la lumière de l'Évangile, cette dimension est témoignage qui sert et service qui témoigne. Service du monde, des hommes et des femmes dans l'horizon de l'universel, être « multitudiniste » n'est pas un choix mais une vocation ecclésiale: ne pas se fermer sur la communauté, mais y trouver le sens même de la foi, relation et mouvement vers l'A(a)utre. La dimension diaconale agit comme vérification de cette dimension de témoignage. Réciproquement, l'engagement diaconal de l'Église trouve sa source et sa spécificité dans la nature pastorale de l'Église.

5. Parole et sacrements sont au cœur de la mission de l'Église

Le ministère de l'Église s'exerce au travers d'une Parole. Cette Parole, reçue dans l'Esprit, c'est l'Évangile du Christ communiqué à toute l'humanité sur la base de l'Écriture et donnée à partager sous la forme des sacrements. Elle est fondatrice de la communauté. Ces deux communications de la Parole expriment la manière dont Dieu, par le Christ, veut être présent à l'humanité et au monde. Ces éléments fondamentaux du ministère de l'Église sont impératifs; elle n'en est pas maîtresse.*

* Parole s'entend ici dans un sens large de discours et d'actions, d'être et de faire, de savoir être et de savoir faire.

Cette thèse explicite la nature du témoignage (Parole) et sa manière (langage & gestes ; message & rites; souffle & corps, indissociablement *noués*).

La référence à l'Écriture comme aux deux sacrements *marque* une extériorité et une précedence, une origine qui n'appartient pas à l'Église mais dont elle est servante. Traditionnellement, le protestantisme a pensé l'Église comme « créature de la Parole » (*creatura Verbi*).

Ceci posé, et dans la société d'aujourd'hui, l'EERV organise les ministères pour tenir compte, d'une part, de notre base théologique en tant que réformés et, d'autre part, des contingences actuelles (thèses **6 à 12**).

B. Thèses 6 à 12 : Les fonctions particulières des laïcs (qui assument des responsabilités) et des ministres dans l'EERV aujourd'hui

6. Les dons particuliers de quelques-uns sont mis au service de l'Église en vue de sa mission

L'Église reconnaît et suscite les dons particuliers (ou charismes) de quelques-uns de ses membres, laïcs et ministres, bénévoles et professionnels. Le discernement et l'adéquation des charismes aux besoins de l'Église s'exercent dans un cadre communautaire. Les compétences acquises dans la société sont reconnues. Une expérience et une formation théologique / ecclésiale (de base, continue) sont offertes - voire exigées pour certains engagements - par l'Église.

Des membres de l'Église reçoivent vocation de participer au ministère de l'Église par une fonction spécifique: laïque, pastorale ou diaconale. Ces fonctions ne s'exercent pas à la place des baptisés; elles visent à rendre les baptisés mieux à même d'exercer dans le monde et dans l'Église leur vocation de témoins et de serviteurs du Christ.*

Les Principes constitutifs et les documents de référence en matière de discipline (charte éthique, etc.) offrent un cadre pour le discernement et l'exercice des dons qui peuvent être utiles à l'EERV.

* Voir les Principes constitutifs, no 7: « Dans le cadre de ce sacerdoce universel, elle (l'EERV) consacre des femmes et des hommes à des ministères particuliers qui entraînent et forment à la vie communautaire, au témoignage et à la solidarité ».

Les engagements des laïcs et ministres dépendent du ministère de l'Église. Il s'agit d'exprimer le discernement des vocations, dans la tension entre une vocation dite interne (rapportée à Dieu même et au mystère de l'intime de chacun) et une vocation dite externe (rapportée à l'Église et à sa responsabilité de discernement).

La reconnaissance des dons et charismes est particulièrement importante dans le contexte actuel: les besoins de l'Église sont nombreux et les discernements difficiles à exercer. Il s'agit d'évaluer les urgences et de se donner les moyens d'accueillir les dons et les compétences de chacun. Il convient aussi d'ajouter dès maintenant la nécessité de penser, non seulement la question du discernement de la vocation et des charismes, mais aussi celle de la *formation* (parcours, reconnaissance, accès aux différents postes et

fonctions, etc.), dans un contexte où la diversification des tâches augmente. De nouvelles compétences deviennent nécessaires (communication, gestion, finances, pédagogie, pour exemples seulement). Ces tâches échoient principalement aux laïcs.¹²

7. L'EERV a besoin des compétences personnelles, professionnelles et ecclésiales de nombreux laïcs pour être Eglise aujourd'hui

Parmi les croyants, l'Eglise (à tous les niveaux) reconnaît les compétences des laïcs dans des fonctions diverses de responsabilité, en lien avec le ministère de l'Eglise**, tout à la fois pastoral et diaconal. Diverses formes d'engagements sont possibles:*

- *Des tâches spécifiques d'officiants au culte (accueil, lecture, liturgie, etc.), de monitrices et catéchètes, de responsables de groupes (aînés, Terre Nouvelle, etc.), d'organiseurs, de responsables de l'information, de gestionnaire, etc.*
- *La participation à un groupe de travail de l'EERV ou des institutions proches (CSP, CB, DM, EPER, PPP,...).*
- *La participation à un conseil (par élection ou nomination) au niveau paroissial, régional, cantonal, romand ou Suisse, ou au Synode, pour l'exercice d'une autorité collégiale.*
- *L'exercice d'une profession en Eglise, dans un engagement salarié. Ceci s'impose aujourd'hui dans plusieurs domaines (ressources humaines, communication, gestion, etc.).*

* Les compétences peuvent être dans le domaine de l'enseignement, de la gestion, de la communication, par exemple.

** d'où l'importance que la formation professionnelle laïque soit complétée par une formation théologique et ecclésiale.

Des fonctions et des tâches sont à occuper par des laïcs dont les compétences professionnelles comme le sens du service de l'Eglise viennent participer pleinement au ministère de l'Eglise. Il s'agit de penser les choses comme une volonté de mieux partager des fonctions et des tâches. A l'heure où le travail en équipe devient la règle, il est pertinent de repenser les rapports existant à l'intérieur des groupes constitués pour l'exercice d'un certain nombre de fonctions dans un lieu donné.

Puisque l'Eglise a besoin de gestionnaires/manager, de pédagogues, de coordinateurs/modérateurs, de responsables RH, de théologiens laïcs, de responsables Internet/communication & promotion, etc., elle doit se doter d'une politique d'engagement incluant ces nouvelles fonctions, non pas à titre subsidiaire des tâches pastorales/diaconales, mais en tant que telles.

8. La reconnaissance de l'engagement de laïcs dans des fonctions spécifiques doit être concrétisée par un acte liturgique

Jusqu'à aujourd'hui:

- *Les personnes élues ou désignées comme membres d'un conseil, d'une assemblée régionale et du Synode sont installées dans leurs fonctions.*
- *Les noms des personnes qui acceptent une fonction de catéchètes, visiteurs, etc. sont généralement mentionnés nommément dans le cadre d'un culte (ouverture des activités au début de l'année scolaire par exemple). Mais il arrive que le lien entre une fonction et le ministère de l'Eglise ne soit pas mentionné explicitement.*

A l'avenir:

Un acte liturgique doit donc être proposé et généralisé pour les divers engagements des laïcs dans l'EERV.

La reconnaissance de la participation de laïcs au ministère de l'Eglise, au travers de fonctions spécifiques, doit donner lieu à un acte symbolique. Il s'agit de manifester aussi la volonté de l'Eglise d'inscrire ces fonctions dans le cadre général de sa mission. Cet acte doit encore être imaginé ... à moins que d'autres Eglises – réformées ou non – en fournissent des exemples probants (p.ex. : « lettre de mission »).

¹² Dans un contexte catholique (réception du concile Vatican II), mais exactement sur ce point qui peut inspirer notre réflexion protestante, on pourra lire le très stimulant : Ghislain LAFONT, *Imaginer l'Eglise catholique*, Paris, Cerf, 1995.

9. L'Eglise reconnaît et valorise le rôle des ministères consacrés

Parmi les croyants, l'Eglise reconnaît la vocation particulière de personnes qu'elle consacre, au niveau synodal, en vue d'un ministère. La consécration atteste d'une vocation et reconnaît des compétences. Les formes en sont variables au fil de l'histoire et des contextes culturels, sociologiques, politiques. Chacun des ministères est marqué par un ou des accents propres, selon quatre fonctions permanentes: la proclamation, la célébration, la vie communautaire et la diaconie.

Il y a ici reprise de l'affirmation selon laquelle une vocation particulière et « externe » est reconnue par l'Eglise. Cette reconnaissance s'articule à un acte symbolique fort que constitue la consécration. Les quatre fonctions permanentes incarnent ces ministères dans la durée de la vie de l'Eglise.

10. Les pasteurs* doivent retrouver leur place d'interprète de la Parole dans l'actualité du monde

Historiquement, le ministère pastoral a hérité la fonction du ministère apostolique (le ministère des Apôtres dans le Nouveau Testament). Pour les Réformateurs, l'apostolicité est centrée sur l'interprétation, la proclamation et la transmission fidèle de l'Évangile. D'où la nécessité d'une formation académique pour interpréter l'Écriture et l'enseigner, en évitant les dérives religieuses. Une spiritualité vécue permet d'intégrer le savoir théologique et les vécus communautaires et personnels. Le pasteur reçoit pour tâche essentielle de proclamer la Parole dans la prédication et de présider la célébration des sacrements. Au cours du temps, cette fonction théologique primordiale du ministère de la Parole s'est enrichie mais aussi alourdie de fonctions (ou tâches) dérivées: administration, visite, diaconie, présence publique, aumônerie, etc.

Il est important de replacer le binôme Parole – Sacrements au centre de la vie des communautés et du ministère pastoral.

Des pasteurs consacrés peuvent s'engager dans des postes qui ont plutôt un accent diaconal si leur vocation diaconale et leurs compétences - en lien avec un poste particulier - sont reconnues.

* Le pasteur « rassemble le peuple de Dieu par la Parole et les sacrements » (RE 108).

Il s'agit ici de dire l'identité pastorale dans sa structuration historique au sein du protestantisme, du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Le lien entre prédication et sacrements, indissolubles dans l'expression d'une Parole incarnée et suscitant incarnation est réaffirmé. Par ailleurs, les difficultés liées à l'évolution historique des tâches dévolues au pastorat constituent un point décisif dans la mesure où – à l'externe – l'Eglise est attendue sur ses tâches fondamentales propres et où – à l'interne – il s'agit d'éviter l'éclatement des tâches. A partir du moment où l'Eglise reconnaît une vocation pastorale, il est de sa responsabilité d'en décrire le contenu.

11. Les diacres* doivent rappeler à l'EERV et à ses membres l'importance de l'engagement diaconal

*Historiquement, le ministère diaconal s'est fixé sur la dimension caritative (depuis le II^e siècle, la tradition voit dans les Sept le prototype des diacres: Ac 6, 1-6). Le diaconat exprime le pôle de l'amour-charité (agapè). Le diaconat a exercé sa fonction tantôt dans la société large, tantôt au profit interne de la communauté des croyants. Au XVI^e siècle, la tradition réformée, contrairement aux projets des Réformateurs eux-mêmes, n'adopte pas le ministère diaconal, soit par refus de la société civile (qui commence à réguler la vie sociale), soit à cause de son transfert sur le ministère apostolique (pastoral). Au XIX^e et XX^e siècle, le diaconat a connu un renouveau (Saint-Loup, Bois-Soleil puis le DMRD pour la Suisse romande). Sous sa forme actuelle, dans les Eglises romandes, il date de moins d'un demi-siècle. L'idée à l'époque était que le diacre devait intervenir en milieu ouvert, « sur le seuil de l'Eglise », assumant un rôle de lien entre le « dedans » et le « dehors » des communautés paroissiales. En lien avec leur vocation (qui a aussi une part pastorale) et leur cahier des charges, les diacres peuvent être en charge d'une délégation pastorale** pour assumer leur ministère.*

* Le diacre « forme et entraîne le peuple de Dieu au service et au témoignage » (RE 187).

** Une formation adéquate est offerte/demandée aux diacres concernés.

Au niveau historique et descriptif, cette thèse dit les aléas et les flous identitaires, non de la symbolique diaconale, mais de sa pratique dans une insertion ministérielle concrète: dans l'Église ancienne, le diacre est plutôt tourné vers l'interne, le visage et les mains vers la communauté. Après une coupure que la thèse désigne comme accidentelle (XVI^e siècle), la renaissance très tardive et très locale du diaconat renverse une première fois cette orientation en situant le diacre sur le « seuil », les « marges », en « milieu ouvert », bref, vers l'externe. Cette thèse entend également distribuer l'identité des deux ministères consacrés: à la figure pastorale, la parabolisation de la foi; à la figure diaconale, la parabolisation de l'amour-agapè.

On a souvent remarqué, ces dernières années, que dans la pratique ce renversement s'était renversé à nouveau: le diacre est souvent à l'interne, tandis que le pasteur, notamment par les « actes pastoraux », se trouve exposé à l'externe.

12. Consécration et installation des ministres ne marquent pas une fonction de direction*, mais affirment le lien entre les ministères consacrés et le ministère de l'Église, y compris dans sa forme prophétique

*La consécration à un ministère reconnaît publiquement la vocation** et la compétence*** du ministre à exercer sa fonction dans l'un des multiples lieux de la pastorale d'Église. En ce sens, la consécration fait le lien entre le ministère d'ensemble de l'Église et les ministères particuliers dans l'Église. Par l'imposition des mains lors de la consécration, l'Église invoque dans la foi l'Esprit Saint sur cette personne, pour demander la grâce nécessaire à l'exercice de son ministère.*

Les ministres inscrits au « rôle » des pasteurs ou au « rôle » des diacres, et consacrés / agrégés par l'EERV, acceptent le rôle particulier que donne cette fonction dans et en dehors d'un engagement salarié. Les promesses de consécration ainsi que d'autres documents (charte éthique, code de déontologie, etc.) dessinent le cadre de ce rôle. L'inscription au « rôle » des pasteurs et à celui des diacres peut être radiée.

Par l'acte d'installation (à la suite d'une élection ou d'une désignation) ou par un accueil (lors d'un engagement provisoire), l'Église confie à un ministre - pour un temps - une charge (une responsabilité) dans un des postes de l'EERV.

* La fonction de direction est dévolue à des collèges (conseils) formés de laïcs et de ministres, qui ont à rendre compte à des assemblées.

** La vocation des ministres est du même ordre que celle des laïcs ! Leur reconnaissance fait l'objet d'une plus grande attention (voir le passage par un examen en vue de la consécration) de la part de l'Église en relation avec les responsabilités qu'ils devront assumer.

*** La reconnaissance des compétences des ministres est liée à des parcours de formation exigeants qui sont définis par l'Église.

Cette thèse dit la logique et la cohérence d'une ecclésiologie presbytéro-synodale: la reconnaissance ecclésiale par la consécration des ministères particuliers (pastoral et diaconal.)

Synodale, la consécration des ministères particuliers dit une durée, une appartenance à l'Église; elle souligne la dimension d'un *envoi* dans le presbytéral (paroisses; services communautaires; aumôneries, etc.). L'installation signale l'accueil d'un ministre *pour un temps donné*. Raison pour laquelle la consécration synodale la « couvre » en quelque sorte d'une durée et d'une symbolique en amont.

VII. Conclusion: Des laïcs et des ministres au service de l'Église

Au moment de conclure, le Conseil synodal reprend à son compte quelques-unes des thèses de « Tampere » (admisses par la Concorde de Leuenberger lors de son Assemblée tenue à Tampere).

« Selon la conception réformatrice commune (aux Églises signataires de Leuenberg), l'Église est constituée par le fait que « Jésus-Christ agit aujourd'hui en elle comme Seigneur à travers l'Esprit Saint dans la Parole et le Sacrement » (Barmen III), et opère la foi. De la Parole et du Sacrement fait partie, conformément à l'institution du Christ, « un ministère qui annonce l'Évangile et administre les sacrements », (...) Les Églises signataires de et participant à la Concorde de Leuenberg (...) s'accordent à dire que « le ministère ordonné » fait partie de l'être de l'Église. »

« Le service de la Parole est toujours dépendant du sacerdoce universel de la communauté et demeure à son service. Inversement, le sacerdoce universel de la communauté et de tous les baptisés est dépendant du service particulier de la prédication de la Parole et de la célébration des sacrements ».

Par ses thèses et leur commentaire, le Conseil synodal entend mieux articuler le ministère de l'Eglise, les fonctions qui en sont issues et les engagements divers qu'il entend rendre possibles à l'avenir.

Cela écrit, rien n'est ôté du sentiment de crise qui domine aujourd'hui: crise des « images » pastorales, des « modèles » pasteurs ou diacres. Mais cette crise est d'abord celle de l'Eglise, partant du sacerdoce universel.

Aujourd'hui, avec des formations de base différentes, bien des diacres (se) découvrent une vocation qui est, pour une part, pastorale. Attirés par l'étude de la Parole, ils se nourrissent des Ecritures et de leurs interprétations dont ils partagent les richesses dans la prédication et – de plus en plus souvent – au travers de la célébration des sacrements. Les diacres reposent donc à l'Eglise la question des rapports à établir entre la vocation et la formation.

Ainsi, que se soit au travers des ministères des pasteurs ou des diacres, l'Eglise a trouvé des nouvelles voies spirituelles pour alimenter le peuple chrétien à la source de la foi.

Les thèses présentées dans le présent document s'appuient sur des constats théologiques et sociologiques partagés: éclatement des missions et des formations, confusion des rôles, importance des formations continues ou secondes.

Le Conseil synodal estime qu'il n'est pas possible d'en revenir à une nette différenciation entre pasteurs et diacres. Il propose donc de maintenir deux consécration: l'une au ministère de pasteur et l'autre au ministère de diacre. Les diacres qui se découvrirait et se verraient reconnaître une vocation pastorale seraient – à leur demande ou avec leur accord – mis au bénéfice d'une délégation pastorale générale pour la durée de l'exercice de leur ministère dans un lieu d'Eglise donné.

De plus, il s'agit maintenant de mieux penser l'engagement de laïcs laissant aux ministres consacrés le soin de se concentrer sur l'essentiel de leurs tâches spécifiques. C'est l'ouverture assumée à un laïcat digne de ce nom qui passe par l'engagement de professionnels dans l'Eglise.

Le Conseil synodal